

Charte

Nos associations reconnaissent en toute personne, non seulement la dignité humaine, mais aussi celle d'enfant de Dieu, qui possède les devoirs et les droits de tout homme : droit à la vie, aux soins, à l'éducation, au travail.

Déoulant de cette affirmation, le but de nos associations est de créer ou de favoriser la création de foyers de vie ayant un caractère familial et communautaire, inspiré de l'Evangile et particulièrement des Béatitudes, qui permettent à des personnes handicapées et leurs accompagnateurs de vivre, s'épanouir, travailler, prier ensemble dans un climat de fraternité, d'amitié et de joie.

Chaque personne accueillie apporte avec elle les contraintes de son handicap, les liens avec sa famille, ses relations sociales et sa vie spirituelle, tout son vécu antérieur, mais aussi sa simplicité dans les rapports avec les autres, sa capacité d'amour et son immense besoin d'amour.

L'accueil dans le lieu de vie devra donc personnaliser la prise en charge et favoriser l'épanouissement de chacun :

- en lui donnant les moyens de s'intégrer et de créer ses repères dans son nouveau lieu de vie, de participer aux décisions et aux tâches de la vie quotidienne.
- en maintenant les liens avec la famille, les tuteurs, les amis, en prenant en compte l'expérience et la compétence des parents dans le projet éducatif.
- En valorisant, en entretenant ses acquis et en favorisant avec patience sa progression pour parvenir à un moi autonome, sans le mettre en situation d'échec ni de dépendance ou de soumission, quelque soit son handicap : "faire avec" et non "faire pour".
- En ouvrant le plus possible le foyer à l'extérieur, aux amis, aux associations, au quartier, à la paroisse.
- En facilitant le maintien de la pratique religieuse à ceux qui le souhaitent, en accord avec la famille, dans le respect des convictions et en proposant des activités et des temps de prière.

Le 7 novembre 2002